

Part "F" de la PFR applicable aux attachés d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer

0 % entre 2014 et 2015 : SCANDALEUX, DU JAMAIS VU !!!

**FO DENONCE le nouveau régime indemnitaire dénommé RIFSEEP*
tout aussi injuste que la PFR !!!**

Grades / emplois	Fonctions	Montant total au titre de la part F de la PFR en Province (Préfectures et DDI)			Montant total au titre de la part F et part R "sociée" de la PFR en Ile-de-France (Préfectures et DDI)**							
		2015	2014	écart 2015-2014	2015			2014			écart 2015-2014	
					part F	part "R sociée"	total 2015	part F	part "R sociée"	total 2014	part F	part "R sociée"
C.A.I.O.M.	1. Fonctions exercées dans une Préfecture de strate 3 ou 4 (chargé des fonctions de directeur, de sous-préfet d'arrondissement - Directeur des services du cabinet)	13 371 €	13 371 €	+0 €	17 574 €	1 376 €	18 950 €	17 574 €	1 376 €	18 950 €	+0 €	+0 €
	2. Fonctions exercées dans une Préfecture de strate 1 ou 2 (chargé des fonctions de directeur, de sous-préfet d'arrondissement - Directeur des services du cabinet)	13 310 €	13 310 €	+0 €								
	3. Secrétaire général de Sous Préfecture	13 310 €	13 310 €	+0 €	17 574 €	1 316 €	18 890 €	17 574 €	1 316 €	18 890 €	+0 €	+0 €
	4. Chargé de mission	13 310 €	13 310 €	+0 €	17 574 €	1 316 €	18 890 €	17 574 €	1 316 €	18 890 €	+0 €	+0 €
Directeur grade ou Attaché Principal	1. Fonctions d'encadrement supérieur - Directeur ou chef de service	10 192 €	10 192 €	+0 €	15 150 €	2 911 €	18 061 €	15 150 €	2 911 €	18 061 €	+0 €	+0 €
Attaché Principal	1. Fonctions à fortes responsabilités ou avec un niveau d'encadrement important ou exigeant dans une préfecture ou une sous préfecture de strate 3 ou 4 chef de bureau-adjoint à un chef de service ou un directeur - secrétaire général de sous préfecture)	9 932 €	9 932 €	+0 €	15 150 €	2 859 €	18 009 €	15 150 €	2 859 €	18 009 €	+0 €	+0 €
	Adjoint à un chef de bureau (Ile-de-France)				15 150 €	2 807 €	17 957 €	15 150 €	2 807 €	17 957 €	+0 €	+0 €
	2. Fonctions à fortes responsabilités avec un niveau d'encadrement important ou exigeant dans une préfecture ou une sous préfecture de strate 1 ou 2 Chef de bureau - Adjoint à un chef de service ou un directeur - secrétaire général de sous préfecture	9 879 €	9 879 €	+0 €								
	3. Fonctions nécessitant un niveau d'expertise ou de technicité important ou exigeant Chargé de mission - Chargé de communication - contrôleur de gestion - expert juridique/chargé d'études juridiques ou budgétaires - formateur interne à plein temps	9 828 €	9 828 €	+0 €	15 150 €	2 755 €	17 905 €	15 150 €	2 755 €	17 905 €	+0 €	+0 €
Attaché	1. Fonctions à fortes responsabilités ou avec un niveau d'encadrement important ou exigeant dans une préfecture ou une sous préfecture de strate 3 ou 4 Chef de Bureau - Secrétaire général de sous préfecture	8 123 €	8 123 €	+0 €	10 605 €	2 220 €	12 825 €	10 605 €	2 220 €	12 825 €	+0 €	+0 €
	Adjoint à un chef de bureau	8 087 €	8 087 €	+0 €	10 605 €	2 184 €	12 789 €	10 605 €	2 184 €	12 789 €	+0 €	+0 €
	2. Fonctions à fortes responsabilités ou avec un niveau d'encadrement important ou exigeant dans une préfecture ou une sous préfecture de strate 1 ou 2 Chef de Bureau - Secrétaire général de sous préfecture	8 087 €	8 087 €	+0 €								
	Adjoint à un chef de bureau	8 049 €	8 049 €	+0 €								
	3. Fonctions nécessitant un niveau d'expertise ou de technicité important ou exigeant Chargé de mission - Chargé de communication - contrôleur de gestion - expert juridique/chargé d'études juridiques ou budgétaires - formateur interne à plein temps	8 049 €	8 049 €	+0 €	10 605 €	2 148 €	12 753 €	10 605 €	2 148 €	12 753 €	+0 €	+0 €

* RIFSEEP = Régime Indemnitaire de Fonctions, de Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel. Il comprend 2 primes distinctes que sont l'IFSE (indemnité de fonctions, de sujétions et de l'expertise) et le CIA (complément indemnitaire annuel). Il sera appliqué au plus tard le 1er juillet 2015.

** la circulaire PFR de 2013 précisait en page 3 (II-1.) que l'augmentation de 1% en Ile-de-France s'applique au montant de la part dite "résultats sociée", versée de droit à chaque agent affecté dans un service déconcentré du ministère de l'intérieur en Ile-de-France (...) destinée à leur garantir le niveau du régime indemnitaire perçu en 2010, l'augmentation en 2013 de la part "fonctions" doit entraîner de due concurrence la diminution, voire la suppression du montant de la part "résultats sociée" versée jusqu'à présent aux agents concernés. Cela vaut pour 2014

FO A TOUJOURS DIT STOP A LA PFR

FO DENONCE le nouveau régime indemnitaire dénommé RIFSEEP*

tout aussi injuste que la PFR !!!



Syndicat National FO des Personnels de Préfecture - BP 646-08 - 75367 PARIS CEDEX 08



01-40-07-62-91 (ou 92 ou 93)



fo-prefectures@interieur.gouv.fr



http://www.fo-prefectures.com

